

Les banques doivent maintenant payer 10 p. 100. Elles vont dire merci beaucoup. Les banquiers liront distraitemment ce projet de loi et le classeront et, s'il se présente un client qui est peut-être un peu à la limite, mais auquel on aurait octroyé le prêt de toute façon parce qu'il s'agit d'une personne sympathique et parce qu'il faut préserver quelque peu les apparences, on le lui accordera, car il n'y a pas grand risque à courir. Le gouvernement garantit 90 p. 100 du prêt. L'accent ne sera pas mis au même endroit. La loi sera de moins en moins utile à la petite entreprise qui a vraiment besoin de cet argent.

Dans le projet de loi C-23 on retrouve une notion fort intéressante. Voici ce que dit l'alinéa 3(4)b):

a versé au ministre, au moment où le prêt est présenté pour enregistrement ou à tout autre moment prescrit, des droits de un pour cent du montant du prêt ou les droits prescrits ou calculés de la manière prescrite.

Non seulement les banques vont obtenir 90 p. 100 au lieu de 100 p. 100, mais elles devront maintenant payer un droit de 1 p. 100. Les banques ne sont certes pas les institutions sociales ou des associations philanthropiques. Nous savons qu'elles ne se laisseront pas tenter par cela. Quelle sorte d'ineptie est-ce là? Le gouvernement prétend vouloir aider la petite entreprise, mais il ne veut pas perdre d'argent. En outre, non seulement il dit vouloir aider la petite entreprise sans perdre d'argent, mais il veut également prélever des banques un droit de 1 p. 100 avant même que ces prêts ne soient consentis. Qu'est-ce que c'est que ce raisonnement fallacieux?

Le chef de petite entreprise ne s'y retrouve plus dans le charabia du gouvernement et le miroir aux alouettes que constitue ce petit projet de loi. Cela ne fonctionnera tout simplement pas. Qui perd donc dans tout cela? Le chef de petite entreprise, bien entendu. Les banques n'en sortiront pas perdantes, nous pouvons en être certains. Elles s'en assureront. Elles ne courront pas le risque de perdre de l'argent en prêtant à des Canadiens. S'il s'agissait d'une entreprise de plusieurs milliards de dollars comme Dome Petroleum ou encore d'un pays étranger, je suppose qu'elles courraient le risque. Cependant, elles ne le feront pas pour le chef de petite entreprise ou le Canadien ordinaire. En ce qui concerne ceux-ci, elles effectueront des saisies à la première occasion. Ce sont le citoyen ordinaire et le chef de petite entreprise qui supportent les pertes subies dans le cas des prêts accordés à de grosses sociétés et à des pays étrangers. Je tiens à dire au gouvernement que non seulement le système ne fonctionnera pas, mais également qu'il s'agit là d'une mesure régressive en matière d'aide à la petite entreprise.

Et les autres problèmes des petits commerçants? Ils se font littéralement étouffer par les règlements. Il faut alléger la paperasserie qui les accable. Ils passent leurs journées et leurs fins de semaine à remplir des formulaires qui pourraient être ramenés à un seul ou qui ne sont peut-être pas nécessaires du tout. Lorsqu'on examine ce projet de loi qui est censé être un moyen de montrer aux petits commerçants que l'on apprécie ce qu'ils font pour le pays, on se demande pourquoi ils sont dans les affaires.

Je demande au gouvernement de revoir ce projet de loi. Il est rétrograde. Tous les députés veulent faire quelque chose pour les petits commerçants, j'en suis sûr. Ne faisons pas pire

Prêts aux petites entreprises—Loi

qu'avant. Ce projet de loi ne donnera rien, et le gouvernement va en souffrir. Les banques ne se donneront pas beaucoup de mal et les petits commerçants souffriront une fois de plus.

● (1250)

M. Murphy: Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député qu'une bonne partie des problèmes qu'il a relevés, notamment le nombre excessifs de formulaires et les relations avec les banques et le gouvernement fédéral, ne sont pas apparus après le 4 septembre. Ils se sont manifestés sur une longue période pendant laquelle les libéraux ont été la plupart du temps au pouvoir. Je n'ai pas l'intention de me mettre à défendre le gouvernement conservateur; il reste bien quelque député à la Chambre qui pourraient le faire. C'est une question d'honnêteté intellectuelle, il faut admettre que ceux qui faisaient partie du gouvernement précédent sont les principaux responsables de cette situation; le député faisait partie de cette équipe.

Il a abordé des sujets pertinents, monsieur le Président. Les petites entreprises n'ont pas beaucoup d'influence sur les banques. Il faut un projet de loi qui donne aux petits commerçants l'occasion de dire que les banques doivent les aider parce que c'est la loi.

J'espère par ailleurs que le gouvernement fédéral ne se contentera pas de faire ce qu'il fait maintenant avec le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) lorsqu'il examinera d'autres problèmes; j'espère qu'il ne se contentera pas de lancer une vaste campagne publicitaire pour dire qu'il aide beaucoup les petites entreprises. Je préférerais que l'on propose à la Chambre un programme prouvant que le gouvernement va les aider, mais ce n'est pas le cas. Le projet de loi à l'étude ne diffère pas fort de ce que nous offrait le gouvernement libéral. Si le gouvernement conservateur est sincère en disant qu'il veut un changement, et c'est surtout pour cette raison qu'il a été élu, il devrait nous proposer un projet de loi visant à aider les petites entreprises.

En me donnant la réplique, le député pourrait peut-être donner quelques exemples d'initiative qu'il voudrait qu'on prenne mais que son parti n'a pas prises lorsqu'il était au pouvoir.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses commentaires parce qu'ils me donnent l'occasion de faire une annonce publicitaire. J'étais membre du groupe d'étude sur la réforme de la réglementation au cours de la législature précédente. Nous avons présenté un rapport auquel nous attachions beaucoup d'importance. J'admets que le gouvernement précédent n'a pas mis en œuvre les recommandations de ce rapport comme nous l'aurions voulu. Je le reconnais. Mais cela ne dépendait pas uniquement du gouvernement libéral. Le problème de la réforme de la réglementation se pose dans toutes les provinces du pays, des provinces dirigées par un gouvernement conservateur et une province, le Manitoba, dirigée par un gouvernement néo-démocrate. Ce n'est pas seulement le problème du gouvernement fédéral. Mais la situation est de plus en plus inquiétante.